



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 2 février 2021 à compter de 20h00 à la salle du conseil de l'édifice municipal au 505, rue Frontière, Hemmingford.

Sont présent(e)s :

M. Drew Somerville, maire;
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
M. Luc Guérin, conseiller n° 2;
M. Christopher Hill, conseiller n° 3;
M. Roy Catto, conseiller n° 4;
M. Howard Silverman, conseiller n° 5;
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Est également présente :

Andréane Gravel, Directrice générale et secrétaire-trésorière

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2021-02-025

1-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

2021-02-026

2A-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JANVIER 2021

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 janvier 2021 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

3-DÉLÉGATION

2021-02-027

4A-MODALITÉS D'UTILISATION DES MESURES D'ALLÈGEMENT POUR LES SITES CONTAMINÉS : MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD : NOUVELLE NORME COMPTABLE

Considérant qu' à compter de l'exercice 2015, les organismes municipaux doivent appliquer une nouvelle norme comptable, soit le chapitre SP 3260 – passif au titre des sites contaminés du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public ;

Considérant qu' une vérification des propriétés de la Municipalité du Village de Hemmingford a été effectuée afin de connaître les possibilités de contamination de ces propriétés ;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Municipalité du Village de Hemmingford

| |
|--|
| client 8, Jardin Communautaire (matricule n° 9789 55 4362 lot n° 5366964) |
| Usage: terrain vacant utilisé pour faire du jardinage collectif |
| Possibilité de contamination : Aucune |
| Ancien usage : terrain vacant |
| client 362, 574 Champlain (matricule n° 9889 54 6531 lot n° 5367183) |
| Usage: Station de pompage |
| Possibilité de contamination : Aucune |
| Ancien usage : terrain vacant |
| client 363, Terrain avant 574 Champlain (matricule n° 9889 54 6783 lot n° 5367182) |
| Usage: Ancienne caserne de pompier transférer sur ce terrain vacant à titre de musée |
| Possibilité de contamination : Aucune |
| Ancien usage : Terrain vacant |
| client 361, Puits (matricule n° 9889 53 3848 lot n° 5367362) |
| Usage: Puit municipal |
| Possibilité de contamination : Aucune |
| Ancien usage : Terrain vacant |
| client 354, Futur puits (matricule n° 9889 57 5205 lot n° 5367363) |
| Usage: terrain récréationnel |
| Possibilité de contamination : |
| Ancien usage : Baseball / Volleyball / Tennis / Butte à glisser |
| client 353, Rec Center (matricule n° 9889 46 4058 lot n° 5367143) |
| Usage: Terrain récréationnel |
| Possibilité de contamination : Aucune |
| Ancien usage : |
| client 119, Hôtel de Ville 505, Frontière (matricule n°9789 86 2201 lot n° 5366981) |
| Usage: Hôtel de ville |
| Possibilité de contamination : Aucune |
| Ancien usage : En usage |
| client 81, Cénotaphe (matricule n° 9789 85 0150 lot n° 5366979) |
| Usage: |
| Possibilité de contamination : Aucune |
| Ancien usage : terrain vacant |



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



| |
|--|
| Canton , Piste cyclable nord (matricule n° 9891 72 2062 lot n° 5367377) |
| Usage: Piste Cyclable |
| Possibilité de contamination : Aucune (en usage productif) |
| Ancien usage : Ancienne voie ferrée |
| Canton , Piste cyclable sud (matricule n° 9888 56 0934 lot n° 5367342) |
| Usage: Piste Cyclable |
| Possibilité de contamination : Aucune (en usage productif) |
| Ancien usage : Ancienne voie ferrée |
| Canton , Station de pompage eaux usées (matricule n° 9890 16 8296 lot n° 5366811) |
| Usage: Station de pompage principale des eaux usées |
| Possibilité de contamination : Aucune (en usage productif) |
| Ancien usage : Terrain vacant |
| Canton , Chemin privé - Station d'épuration des eaux usées (matricule n° 9890 29 0828 lot n° 5366765,5367371) |
| Usage: Station de pompage principale des eaux usées |
| Possibilité de contamination : Aucune (en usage productif) |
| Ancien usage : Terrain vacant |
| Canton , Station d'épuration (matricule n° 9891 70 8848 lot n° 5365891) |
| Usage: Station d'épuration des eaux usées |
| Possibilité de contamination : Aucune (en usage productif) |
| Ancien usage : Terrain vacant |
| Canton , Périmètre de sécurité du puits (matricule n° 9889 52 5750 lot n° 5367185/5367186) |
| Usage: Périmètre de sécurité du puits |
| Possibilité de contamination : Aucune (en usage productif) |
| Ancien usage : Terrain vacant |
| Canton , Terrain puits de débordements eaux usées (matricule n° 9890 26 0260 lot n° 5366754) |
| Usage: Terrain puits de débordements eaux usées |
| Possibilité de contamination : Aucune (en usage productif) |
| Ancien usage : Terrain vacant |

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers qu'à la suite de cette vérification du conseil et de l'administration, de ne pas prévoir de réserve étant donné qu'aucun terrain de la Municipalité du Village de Hemmingford n'a été visé à titre de site contaminé.

ADOPTÉE

4B – DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION

Comme mentionné à l'article 1007 du Code municipal, le rôle de perception 2021 est complété et déposé au bureau de la secrétaire-trésorière. Il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti. Un avis public sera affiché aux endroits établis par la Municipalité.

ADOPTÉE

4C – DÉPÔT LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000\$ PASSÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2020 AVEC UN MÊME COCONTRACTANT DONT L'ENSEMBLE DE CES CONTRATS COMPORTE UNE DÉPENSE TOTALE QUI DÉPASSE 25 000\$.

Conformément aux dispositions de l'article 961.4 Du Code municipal, la Municipalité doit au plus tard le 31 janvier de chaque année, publier la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000\$.

En conséquence, la Directrice générale et Secrétaire-trésorière Madame Andréane Gravel confirme avoir affiché cette liste au 31 janvier 2021, sur le site internet de la municipalité ainsi que sur les deux babillards officiels de la municipalité.



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



| Fournisseur | Description | Montant |
|--------------------------------|---|-----------------|
| Canton de Hemmingford | Quote-part incendie et recyclage | 35 802,97 \$ |
| Contact Cité | Rédaction d'appel d'offres, accompagnement sur le projet de tennis, sur les études de développements, etc. | 35 521,53 \$ |
| Atmosphere Inc. | Construction du terrain de tennis | 392 243,31 \$ |
| Gerald Jr. Duteau | Déneigement | 38 621,78 \$ |
| Génipur Inc. Le groupe conseil | Surveillance de chantier pour la réfection des infrastructures de l'avenue Champlain | 100 795,41 \$ |
| Groupe Ultima | Assurances | 17 053 \$ |
| Ministre des Finances | Quote-part Sureté du Québec | 55 342 \$ |
| MRC Jardins-de-Napierville | Quote-part 2020 et dernier paiement collecte d'ordures ménagères | 35 475,20 \$ |
| MSA Infrastructures Inc. | Réfection des infrastructures de l'Avenue Champlain | 3 354 810,54 \$ |
| OJ compagnie | Achat d'un tracteur Ventract pour la voirie et achat d'une tondeuse pour ce tracteur | 69 317,28 \$ |
| Pavage M.C.M inc. | Travaux sur la rue Patenaude, couche de pavage pour la patinoire, réparer des vannes sur Barr et Goyette, aménagement d'un accotement sur Keddy | 63 121,30 \$ |
| Ricova services Inc. | Collecte des ordures ménagères | 55 489,31 \$ |

2021-02-028

4D – AUTORISATION DE PAIEMENT – QUOTE-PART 2021 DE LA MRC JARDINS DE-NAPIERVILLE

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers ce qui suit :

Que ce Conseil autorise le paiement de la facture de la MRC des Jardins-de-Napierville représentant la quote-part de la municipalité du Village de Hemmingford pour l'année 2021 au montant de 34 234 \$, payable de la façon suivante :

- 11 412 \$ au plus tard le 15 février 2021 ;
- 11 411 \$ au plus tard le 17 mai 2021 ;
- 11 411 \$ au plus tard le 16 août 2021 ;

Que cette dépense soit imputée aux dépenses de fonctionnement tel que prévu au budget de 2021.

ADOPTÉE

2021-02-029

4E – PAIEMENT FACTURE #8107 GÉNIPUR TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE L'AVENUE CHAMPLAIN

Considérant qu'une partie des travaux de l'Avenue Champlain est exécutée ;

Considérant que la municipalité a reçu la facture #8107 du surveillant de chantier Génipur qui s'élève à 4 024,13 \$ incluant les taxes;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



-De procéder au paiement de la facture #8107 pour un montant de 4 024,13 \$ taxes incluses à Génipur.;

-Que ce montant sera transféré pour être payé à même le financement temporaire avec la Caisse Desjardins pour un montant total de 4 024,13 \$ taxes incluses ;

-Que ces travaux font partie de l'emprunt concerné par le règlement d'emprunt 317 et 317-1.

ADOPTÉE

2021-02-030

4F – DÉCOMPTE PROGRESSIF #5 MSA – TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE L'AVENUE CHAMPLAIN

Considérant que la majeure partie des travaux de l'Avenue Champlain est exécutée ;

Considérant que la municipalité a reçu le décompte progressif #5 de MSA infrastructures inc. qui s'élève à 338 097,72 \$ taxes incluses ;

Considérant que ce décompte a été vérifié par le surveillant de chantier Génipur et celui-ci recommande de payer la facture telle que présentée ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

-De procéder au paiement du décompte #5 pour un montant de 338 097,72 \$ taxes incluses à l'entrepreneur MSA infrastructure Inc.;

-Que ce montant sera transféré pour être payé à même le financement temporaire avec la Caisse Desjardins pour un montant total de 338 097,72 \$ taxes incluses ;

-Que ces travaux font partie de l'emprunt concerné par le règlement d'emprunt 317 et 317-1.

ADOPTÉE

2021-02-031

4G– AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 293-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 293

Lucie Bourdon, conseillère, donne avis de motion qu'elle présentera à cette même séance le règlement 293-5 modifiant le règlement de zonage 293. La présentation du projet de règlement a eu lieu à cette même séance régulière du 2 février 2021.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

2021-02-032

4H– PRÉSENTATION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 293-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 293

Attendu qu' en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité peut faire des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets;

Attendu que la Municipalité régionale de comté (MRC) des Jardins de Napierville a adopté le règlement numéro URB-205-2019 modifiant le schéma d'Aménagement et de développement révisé (SADR/Règlement numéro URB 205) en vue de modifier les critères relatifs à la levée des réserves résidentielles ;

Attendu que le règlement municipal de zonage doit être en concordance avec le SADR ;

Attendu qu' une mise à jour des restrictions concernant les réserves résidentielles dans la municipalité est donc nécessaire ;

Attendu que l'avis de motion, avec dispense de lecture, a été donné à la séance du 2 février 2021 par la conseillère Lucie Bourdon ;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Attendu que les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement, à la séance du conseil du 2 février 2021 le tout conformément à l'article 445 du Code municipal, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'adopter le projet de règlement numéro 293-5 modifiant le Règlement de zonage numéro 293 tel que présenté.

ADOPTÉE

2021-02-033

4I- AVIS DE MOTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 293-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 293

Normand Lussier, conseiller donne avis de motion qu'il présentera à cette même séance le premier projet de règlement 293-6 modifiant le règlement de zonage 293. La présentation du premier projet de règlement a eu lieu à cette même séance régulière du 2 février 2021.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

2021-02-034

4J - PRÉSENTATION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 293-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 293

Attendu qu' en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité peut faire des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets;

Attendu que certaines dispositions du règlement de zonage ne répondent plus aux besoins de la municipalité en matière d'aménagement du territoire ;

Attendu que l'avis de motion, avec dispense de lecture, a été donné à la séance du 2 février 2021 par le conseiller Normand Lussier ;

Attendu que les membres du conseil ont reçu copie du premier projet de règlement, à la séance du conseil du 2 février 2021 le tout conformément à l'article 445 du Code municipal, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'adopter le premier projet de règlement numéro 293-6 modifiant le Règlement de zonage numéro 293 tel que présenté.

ADOPTÉE

2021-02-035

4K - CONSULTATION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNERIES PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024

Considérant que le 26 janvier 2021, la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries transmettait à la municipalité du Village de Hemmingford son projet de plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 à des fins de consultation ;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'approuver le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 tel que soumis par la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE

2021-02-036

4L - MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2019-10-259

Considérant la résolution #2019-10-259 pour l'octroi d'un contrat à Énergère pour la fourniture de luminaires de rues au DEL avec services connexes ;

Considérant que cette résolution autorisait spécifiquement madame Amélie Latendresse à signer, pour le compte de la Municipalité, ce contrat avec Énergère inc.



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Considérant que madame Latendresse n'est plus en fonction ;

Considérant que Énergère demande à ce que la nouvelle directrice générale madame Andréane Gravel soit nommée spécifiquement par résolution du conseil pour signer ce contrat ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'autoriser madame Andréane Gravel, Directrice générale, ainsi que le maire, monsieur Drew Somerville, à signer au nom de la municipalité le contrat mentionné dans la résolution 2019-10-259.

ADOPTÉE

6A-RAPPORT DES TRAVAUX PUBLICS

Madame Pascale Giroux, coordonnatrice des travaux publics, dépose son rapport par une liste détaillée des travaux accomplis par son service de voirie durant le mois de janvier 2021.

7A-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

La consommation de l'eau potable a été de 53 999 gallons par jour durant le mois de janvier. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

7B-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

2021-02-037

7C - ADJUDICATION DE CONTRAT - MESURES ET ANALYSES DES BOUES

Attendu que selon les critères du ministère, la mesure d'accumulation des boues doit être reprise dans les étangs n° 1, 2 et 3;

Attendu que selon le protocole d'échantillonnage proposé par le ministère, des échantillons de boues peuvent être prélevés dans chaque étang ;

Attendu qu'il est intéressant de procéder à un prélèvement de boues pour des fins d'analyses par un laboratoire agréé afin de connaître l'efficacité des produits ;

Attendu que la municipalité a reçu trois offres de service selon les exigences du guide pratique de mesures des boues dans les étangs d'épuration (6 décembre 2013) :

Écho-tech

Tarif mesure des boues, rapport et frais de déplacement (plus les taxes applicables) : 1295 \$
(rabais de 15% si la municipalité confirme avant le 15 avril 2021 = 1 100.75 \$)

Tarifs d'un prélèvement d'échantillon de boue pour un étang (plus les taxes applicables) :
175 \$ / étang, donc pour trois étangs = 525 \$

Tarifs de l'analyse d'un échantillon de boue en laboratoire (plus les taxes applicables) :
397\$ / étang + frais de transport 16\$, donc pour trois étangs = 1207 \$

**La main d'œuvre est comprise dans le prix*

Simo

Option 1 : mesure de boues (sans échantillonnage ni analyse) = 2 500 \$

Option 2 : Mesure et échantillonnage de boues (échantillonnage et analyse de la siccité seulement) = 2 600 \$

Option 3 : Mesure et échantillonnage de boues (échantillonnage et analyse complète + siccité) = 4 000 \$

**Plus les frais de déplacements et le temps requis aux prises d'échantillons.*



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Enviroservices

N'ont pas soumissionné.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que :

- le contrat soit accordée à Écho-tech :

- pour un montant de 2832.75 \$ + taxes pour les mesures des boues obligatoires, la prise d'échantillons et des analyses complètes dans les étangs n° 1, 2 et 3 ;
- la date des travaux sera déterminée selon la température ;
- de prendre les fonds à même le poste 02-414-01-411, tel que prévu au budget de 2021.

ADOPTÉE

2021-02-038

8A – AIDE FINANCIÈRE – COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ HEMMINGFORD ET RÉGION

Considérant que la Coopérative de solidarité santé Hemmingford et Région (ci-après « CSSHR ») « exploite une entreprise en vue de fournir du travail à ses membres travailleurs ainsi que des biens et services d'utilité professionnelle et personnelle à ses membres utilisateurs dans le domaine de la santé et de toutes autres activités connexes, tout en groupant des personnes ou des sociétés ayant un intérêt économique social ou culturel dans l'atteinte [de son] objet » ;

Considérant que l'un des objectifs de la CSSHR est d'exploiter un établissement de santé visant à offrir des services sur le territoire de la Municipalité du Village de Hemmingford ;

Considérant que la CSSHR est une entreprise du secteur privé occupant un immeuble autre qu'une résidence située au 476 rue Frontière ;

Considérant le paragraphe 3 du 1^{er} alinéa de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) ;

Considérant que l'article 91.1 de la *Loi sur les compétences municipales*, permet d'accorder une aide financière à une coopérative ;

Considérant le 2^e alinéa de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) ;

Considérant que le Village de Hemmingford souhaite soutenir la CSSHR ;

Considérant que la Coop dans ces moments incertains demande au Village d'attribuer pour une autre année l'aide financière, afin de lui permettre de traverser cette année particulièrement difficile ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers ce qui suit ;

-Que la municipalité s'engage à accorder une aide financière annuelle à la CSSHR équivalente au montant des taxes municipales, c'est-à-dire 5 738,90 \$ pour cette 6^e année consécutive, tel que prévu au budget ;

-Que la Coop confirme par écrit qu'elle a interdit dans sa charte de verser aux membres des ristournes ou des intérêts, afin d'être conforme aux conditions de l'article 91.1 de la *Loi sur les compétences municipales*.

ADOPTÉE

9A-RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

M. Éric Daigle, inspecteur municipal, informe le conseil qu'il n'y a aucun permis qui a été délivré durant le mois de janvier 2021.



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2021-02-039

9B – NOMINATION DU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ RESPONSABLE À L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS (INSPECTEUR MUNICIPAL EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT)

Considérant l'embauche de monsieur Éric Daigle pour combler le poste d'inspecteur municipal en urbanisme et en environnement pour effectuer diverses tâches reliées à ce poste;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que Monsieur Eric Daigle soit nommé responsable de diverses fonctions incluant :

- fonctionnaire désigné responsable à l'application des règlements d'urbanisme et à la gestion et la délivrance des permis et certificats selon la loi et les règlements applicables,
- fonctionnaire désigné responsable de l'application du *Règlement sur le captage des eaux souterraines*,
- fonctionnaire désigné responsable de l'application de la *Loi sur la qualité de l'environnement*,
- fonctionnaire désigné responsable de l'application du règlement sur les nuisances et du règlement sur les animaux, en plus de la Directrice des travaux publics, Mme Pascale Giroux et des agents de la SQ,
- fonctionnaire désigné responsable de l'application du règlement sur le colportage, en plus des agents de la SQ,
- fonctionnaire responsable de l'application des autres lois et règlements locaux, régionaux, provinciaux et fédéraux applicables à la municipalité,
- fonctionnaire responsable d'autres tâches reliées à ces responsabilités.

Et que Mme Andréane Gravel, directrice générale et secrétaire-trésorière puisse remplacer monsieur Éric Daigle dans les fonctions mentionnées ci-haut lors de son absence.

ADOPTÉE

2021-02-040

10A - BIBLIOTHÈQUE COMMUNAUTAIRE HEMMINGFORD SUBVENTION

Considérant que les bénévoles de la Bibliothèque communautaire de Hemmingford demandent, tel que l'an dernier, une subvention afin de rencontrer les frais reliés à l'administration de leur bibliothèque ;

Considérant que la Municipalité offre une subvention administrative de 1 800 \$ par année, pour aider à financer par exemple le déplacement des bénévoles;

Considérant la demande de madame Céline Daignault, responsable de la bibliothèque, afin que le conseil contribue avec un montant de 1 000\$ au Fond Beattie Barr, fonds qui soutient des projets culturels au bénéfice des citoyens de Hemmingford ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers qu'un montant de 1 800\$ soit remis comme subvention administrative et 1 000\$ afin de contribuer au Fonds Beattie Barr de la Bibliothèque communautaire de Hemmingford et de prendre les fonds à même le compte 02-702-30-310 et 02-702-30-959, tel que prévu au budget de 2021.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2021-02-041

10B - RÉPARTITION DE 15% POUR LA BIBLIOTHÈQUE COMMUNAUTAIRE HEMMINGFORD

Attendu que Selon l'entente avec la CRSBP, la municipalité doit accorder annuellement un budget local d'achat annuel de volumes minimal de 15% de la valeur de la contribution annuelle versée au CRSBP Montérégie et ceci à la Bibliothèque Communautaire de Hemmingford;

Attendu que le montant est basé sur le calcul suivant

| | |
|--|--------------------|
| Selon le MAMH, le nombre d'habitants au Village est de | 795 habitants |
| Taux établi par CRSBP pour 2021 | 4,89 \$/ habitants |
| (Nombre d'habitants X le taux par habitant) = | 3 887,55 \$ |
| TVQ non remboursable | 193,89 \$ |
| Total | 4 081,44 \$ |
| 15% de ce montant total équivaut à : | 612,22 \$ |

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers qu'un montant de 612,22\$ soit remis à la Bibliothèque Communautaire de Hemmingford selon cet engagement et de prendre les fonds à même le compte 02-702-30-953, tel que prévu au budget de 2021, avec une légère différence de 12,22\$ par rapport au montant budgété étant donné que le budget se basait sur les données de 2020.

ADOPTÉE

2021-02-042

10C – ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR LA BIBLIOTHÈQUE COMMUNAUTAIRE DE HEMMINGFORD

Considérant que l'ordinateur qui est mis à la disposition des citoyens est désuet ;

Considérant qu' il est important d'avoir un ordinateur public pour que les citoyens qui n'ont pas à la maison puissent l'utiliser ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité d'acheter un nouvel ordinateur pour la bibliothèque pour un montant maximum de 1 000\$, affecté au poste 02-702-30-527 et de prendre les fonds à même le surplus général de la municipalité étant donné que cette dépense n'était pas budgétée pour 2021.

ADOPTÉE

2021-02-043

10D – OCTROI DE CONTRAT POUR LA CONVERSION DES PROJECTEURS AU DEL – CENTRE RÉCRÉATIFS

Considérant que la conversion des projecteurs sur le terrain du centre récréatif au DEL entraînerait une économie d'énergie considérable et augmenterait la qualité de l'éclairage présent ;

Considérant que la municipalité est éligible à une subvention du programme OSE d'Hydro Québec ;

Considérant que cette subvention couvre à 90% les frais des projecteurs au DEL ;

Considérant que la municipalité a reçu une soumission de la compagnie DH Éclairage Inc. qui se lit comme suit :

| Équipement en place | Unités | Produits DEL proposés | Unités |
|---------------------|--------|-------------------------|--------|
| HID -1000 W | 30 | Projecteur DEL M1 300W | 30 |
| HID -1000 W | 9 | Projecteur DEL M3 500W | 9 |
| HID -150 W | 2 | Lumin. Mural type A 25W | 2 |



Considérant que les coûts avant les taxes sont :

| | |
|---|--------------------|
| Coût total de la conversion (avant la subvention) | 22 966,89 \$ (+TX) |
| Subvention – programme OSE Hydro-Québec directement appliqué sur la facture | 13 535,55 \$ (+TX) |
| Coût réel du projet (subvention déduite) | 9 431,34 \$ (+TX) |

Considérant qu' il est possible d'ajouter un projecteur pour la pente à glisser au coût de 399,45\$ (plus TX, moins la subvention) ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité ce qui suit :

- d'octroyer le contrat pour la conversion des projecteurs au DEL à la compagnie DH Éclairage pour 41 projecteurs plus 1 projecteur pour la pente à glisser pour les montants décrits ci-dessus ;
- de demander à la compagnie que la couleur des projecteur soit un blanc froid ;
- d'autoriser madame Frédérique Auvray, Coordonnatrice des loisirs et de la culture à signer le contrat avec le fournisseur.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

QUESTIONS DIVERSES

2021-02-044

12A – ACHAT DU LOGICIEL QIDIGO POUR LE DÉPARTEMENT DES LOIRIRS

- Considérant que le département des loisirs et de la culture n'a pas de logiciel pour améliorer la planification des activités et la gestion financière des inscriptions / locations de salles ;
- Considérant le développement de l'offre sportive et des activités, du camp de jour et de la culture à Hemmingford ;
- Considérant le temps économisé à l'entrée de données pour les employé(e)s concerné(e)s ;
- Considérant que Frédérique Auvray, coordonnatrice des Loisirs et de la culture, a assisté à 3 démonstrations de logiciels et a constaté que Qidigo était le plus adapté et le plus abordables de ces options ;
- Considérant que Qidigo a fait parvenir une soumission à 780\$/année avec une entente de 3 ans incluant l'installation, le soutien technique, l'hébergement et tout le logiciel lui-même ;
- Considérant que Le comité des loisirs recommande l'acquisition du logiciel Qidigo ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseiller du Village de Hemmingford de procéder à l'achat du logiciel Qidigo et d'autoriser madame Frédérique Auvray, Coordonnatrice des loisirs et de la culture à signer le contrat avec le fournisseur.

ADOPTÉE

2021-02-045

12B – ACHAT DU LOGICIEL PLANITOU POUR LE DÉPARTEMENT DES LOIRIRS

- Considérant que le camp de jour n'utilise aucun logiciel pour centraliser ses données;
- Considérant que la coordonnatrice des loisirs s'est penchée la possibilité d'acheter le logiciel Planitou ;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



- Considérant que le tarif par semaine peut être ajusté en fonction de cet achat et donc que cette plateforme peut s'auto-financer;
- Considérant que ce logiciel augmente grandement la sécurité des enfants par sa centralisation des informations (inscription, présence ou raison d'absence, communication avec le parent, groupes, etc);
- Considérant qu' il sera plus facile de faire un suivi de dossiers des enfants au courant de l'été et même d'année en année (comportement, allergies, prises de médicaments, restrictions parentales, etc);
- Considérant que Planitou a une entente avec Qidigo et donc que les données de Qidigo se synchroniseront automatique sur la plateforme Planitou (Inscriptions, détails des fiches d'inscriptions, etc)
- Considérant que Le comité des loisirs recommande l'acquisition du logiciel Planitou pour le camp de jour de Hemmingford.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseiller du Village de Hemmingford de procéder à l'achat du logiciel Planitou et d'autoriser madame Frédérique Auvray, Coordonnatrice des loisirs et de la culture à signer le contrat avec le fournisseur.

ADOPTÉE

2021-02-046

13 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 2 février 2021

- Considérant que Mme Andréane Gravel, la directrice générale confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement des comptes payés et à payer au 2 février 2021, soit dans le budget 2021, ou par une appropriation de surplus ;

Par conséquent, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que les comptes payés du 5 janvier 2021 au 1er février 2021, incluant les salaires, soient acceptés au montant de 125 155.17 \$ et que les comptes à payer en date du 2 février 2021 soient payés au montant de 378 124,46 \$.

ADOPTÉE


PÉRIODE DE QUESTIONS

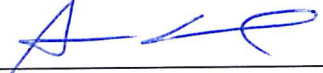
2021-02-047

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h29

ADOPTÉE


Drew Somerville, Maire
Maire.


Andréane Gravel
Directrice générale et Secr.-très.

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 2 février 2021.